



Notre - Dame -  
de-l'Île-Perrot

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 558**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT  
DE 241 000 \$ POUR LA PRÉPARATION DE  
PLANS ET DEVIS D'UNE CASERNE INCENDIE**

---

AVIS DE MOTION :	- 2020-05-163
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	- 2020-05-164
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	- 2020-05-173
APPROBATION DU MAMH :	- 10 juin 2020
ENTRÉE EN VIGUEUR :	- 18 juin 2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil tenue le 6 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder à la construction d'une nouvelle caserne incendie sur son territoire et qu'elle doit, pour ce faire, octroyer un mandat de services professionnels pour la préparation de plans et devis de cette caserne;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 556 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement d'emprunt dont l'unique objet est l'établissement de plans et devis n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt d'une somme de 241 000 \$ pour la réalisation des plans et devis pour la construction de la caserne incendie.

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Conseil est autorisé à faire préparer les plans et devis pour la construction d'une caserne incendie sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, incluant les frais, les taxes nettes, les contingences et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par Guillaume Laforest, trésorier, en date du 29 avril 2020 et de l'estimation budgétaire détaillée préparée par Isabelle Roy, Directrice des Services techniques, en date du 29 avril 2020, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
3. Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 241 000 \$ aux fins du présent règlement.
4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 241 000 \$ sur une période de 5 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
7. Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes, mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant, greffière

**ANNEXE A**  
**ESTIMATION SOMMAIRE PAR TRÉSORIER**

ANNEXE - A

Estimation sommaire pour la réalisation de plans et devis pour la future caserne incendie

1) Coût des services professionnels	205 000
2) Contingence	20 000
<b>Sous total</b>	<b>225 000 \$</b>
3) Taxes nettes (tvq seulement)	11 000
4) Frais de financement	5 000
<b>Total</b>	<b>241 000 \$</b>



---

Guillaume Laforest, Trésorier  
29 avril 2020

**ANNEXE B**  
**ESTIMATION BUDGÉTAIRE DÉTAILLÉE**  
**PAR DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES**

**Annexe B - Estimation budgétaire détaillée pour les services professionnels de plans et devis pour la construction d'une caserne.**

EMPLACEMENT	DESCRIPTION DE MANDAT	MONTANT PROPOSÉ (2020)	MONTANT REVISÉ (2020) (incluant les modifications de prix proposées)
Terrain municipal à l'intersection du Boul. St-Joseph et du Boul. Don-Quichotte	Construction d'une caserne - Conception des plans et devis et rédaction des documents d'appel d'offre	225 000 \$	236 222 \$

**GRAND TOTAL**

**236 222 \$**

Mis à jour le  
Par:

2020-04-29  
Isabelle Roy, Ing. 125545

